

AXE 1 : Agir sur et pour un emploi accessible à tous

OBJECTIF N°1 - Développer la capacité des employeurs à accueillir et intégrer les allocataires du RSA (« employeurabilité »)

➤ **ACTION 1.2 : PROMOUVOIR LES CLAUSES SOCIALES**

DESCRIPTIF DE L'ACTION

⇒ **Contexte :**

Depuis 2016, le Département de l'Isère s'est engagé à favoriser le développement des clauses sociales sur le territoire départemental, que ce soit en intégrant les dimensions sociales dans le cadre de ses marchés publics, mais aussi en apportant une aide financière aux partenaires emploi impliqués.

Afin de conforter cette évolution et d'essayer de diffuser cette pratique auprès de tous les maîtres d'ouvrage de l'Isère, le Département souhaite renforcer l'ingénierie liée à la promotion, et la mise en œuvre des clauses sociales, et ambitionne dans le cadre du PDIE 2023-2027, de continuer à faire en sorte que le territoire isérois reste exemplaire dans la mise en œuvre des clauses sociales.

Pour ce faire, le Département s'engage à :

- Maintenir le développement de ce dispositif sur l'ensemble du territoire, avec l'appui et le financement de postes de « facilitateurs »
- Favoriser l'accès à la commande publique des structures de l'IAE et du handicap, pour consolider leur développement économique et par conséquent étoffer l'offre d'insertion dans les territoires
- Structurer le réseau des facilitateurs afin consolider la dynamique sur l'ensemble du territoire.

⇒ **Attendus de l'action :**

Les actions de promotion et développement des clauses sociales soutenues, devront comprendre différentes dimensions :

- ⇒ La promotion des clauses sociales sur les territoires et auprès de tous les maîtres d'ouvrages ;
- ⇒ L'apport de conseil et assistance « clauses sociales » dans l'intégration de celles-ci dans les marchés (dimensionnement des objectifs en matière d'insertion, suivi et bonne exécution des actions d'insertion)
- ⇒ L'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre et le suivi des clauses sociales ;
- ⇒ L'animation et le pilotage des partenaires inclusifs impliqués dans la mise en œuvre des clauses sociales
- ⇒ L'évaluation du dispositif « clauses sociales » et l'impact sur le territoire

Le porteur de projet veillera à décliner **de manière opérationnelle et à préciser la nature des actions qui seront mises en œuvre en lien avec les attendus**. Il sera aussi vigilant dans les propositions faites sur **le détail des actions permettant de promouvoir les clauses sociales**. Ceci afin de faciliter l'accès à la commande publique des structures de l'Insertion par l'Activité économique.

Par ailleurs, les porteurs de projet veilleront à mobiliser **les dispositifs financés dans le cadre du PDIE, et tout particulièrement les contrats aidés.**

Enfin, les porteurs de projet souhaitant s'engager dans ce partenariat avec le Département, devront s'impliquer activement dans l'instance départementale d'animation des facilitateurs de l'Isère co-animée par le Département et l'Etat (DDETS).

OBJECTIFS

- Construire une démarche départementale autour du dispositif des clauses sociales
- Favoriser l'accès des allocataires du RSA aux emplois générés par les clauses sociales
- Renforcer le partenariat avec les structures de l'Insertion par l'activité économique

INDICATEURS DE RESULTATS

- Nombre d'heures d'insertion (prévisionnel/réalisé)
- Nombre de participants impactés dont les publics allocataires du RSA et publics jeunes ;
- Typologie des recrutements réalisés dans le cadre des clauses sociales ;
- Typologie de clauses sociales mobilisés ;
- Nombre et typologie de SIAE mobilisées ;
- Détail et typologie des sorties dynamiques à l'emploi à 6 et 12 mois après l'entrée dans le dispositif clauses sociales

PARTENAIRES PRESSENTIS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION (en plus des services du Département)

- Maîtres d'ouvrages publics et privés, la DDETS, Pole Emploi, le réseau des missions locales, les SIAE, les GEIQ, les structures du handicap, les entreprises, etc.

MODALITES DE FINANCEMENT

- Financement aux ETP mobilisés pour la mise en œuvre et la réalisation de l'action :
 - Une part fixe lié à l'ingénierie,
 - Une part variable lié à un objectif quantitatif de mobilisation des publics ARSA sur des actions emploi/formation

CRITERES DE SELECTION SPECIFIQUES

Cet appel à projet **cible prioritairement, les structures portant les missions de poste facilitateurs** et les plans d'actions répondant aux besoins des territoires.

Par ailleurs, il est attendu que le **plan d'actions** proposé dans le cadre de cet appel à projet **soit partagé par les directions territoriales du Département.**

CONTACTS :

- Direction territoriale concernée
- Service insertion vers l'emploi (IVE) – 04 76 00 38 38